



Mandataires en vérification de véhicules routiers

Infolettre

N° 13 – Le 14 mars 2025



Rappel important concernant les commandes de vignettes de conformité

Le délai normal des commandes de vignettes de conformité est de 6 à 8 semaines. Nous vous demandons d'être prévoyant et d'effectuer vos commandes avant d'en manquer.



Portail SAAQclic Mandataires en vérification de véhicules routiers

1. Incidents résolus

Des mises à jour ont récemment été réalisées dans le Portail :

- Lorsque vous réalisez des *Avis de vérification photométrique* (AVP), le nom du propriétaire ou du conducteur du véhicule est désormais affiché dans le détail de l'AVP, sous le libellé « Signification », afin de connaître qui a apporté le véhicule pour faire la vérification mécanique;
- Lorsque le système ne trouve pas le numéro d'identification d'un véhicule (NIV) et qu'il faut faire la saisie du véhicule manuellement, il est maintenant possible de sélectionner le type de véhicule « cyclomoteur », « véhicule-outil » ou « tracteur de ferme » dans la liste déroulante;
- Lors de l'annulation d'un *Certificat de vérification mécanique* (CVM), la date et l'heure s'affichent désormais correctement;
- Dorénavant, un message apparaît afin d'empêcher la création d'un CVM ou d'un AVP pour une motoneige, cela vous évite de les compléter et d'obtenir une « Erreur 500 ».

2. Interruptions de service prévues jusqu'à la mi-avril

Le Portail SAAQclic sera indisponible aux moments énumérés ici-bas. En cas de modifications et d'ajouts, nous vous informerons par courriel.

- Dimanche 16 mars, de 4 h à 12 h;
- Mercredi 19 mars, de 5 h à 7 h;
- Dimanche 6 avril, de 4 h à 12 h (midi);
- Mercredi 9 avril, de 5 h à 7 h.

3. À la recherche de volontaires pour des tests

Nous sommes actuellement à la recherche d'un ou de plusieurs mandataires afin de tester, à des périodes prévues ou imprévues, du lundi au dimanche, des améliorations et corrections effectuées dans le Portail.



Nous vous invitons donc à nous faire part de votre intérêt à notre adresse électronique générale. Un membre de notre équipe communiquera avec vous pour l'explication de la démarche plus en détail.



Mandataires en vérification de véhicules routiers

Infolettre



Nouvelle édition!

Une nouvelle édition du [Guide de construction pour remorques de fabrication artisanale](#) (2024), portant sur les normes à respecter pour favoriser une construction de remorques solides et sécuritaires, est disponible sur le site Web de la Société. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à le partager à votre personnel.

Mention « interdiction de circuler » dans les remarques d'un CVM

Nous vous suggérons de ne pas écrire la mention « interdiction de circuler » dans les remarques d'un CVM, car cette mention demeurera écrite, et ce, même lorsque vous imprimerez le CVM conforme.

Comme alternative, nous vous suggérons l'utilisation d'une étampe ou d'un collant que vous pourrez apposer sur le CVM présentant les défectuosités.

En terminant....

Si vous avez des questions supplémentaires, nous vous invitons à communiquer avec nous au 1 866 507-5482 ou par courriel à crq-ssm@saaq.gouv.qc.ca.

La Direction du soutien aux mandataires